



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 22 mars 2012

Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt sur les systèmes de production éco-efficients

François FILLON, Premier ministre, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, commissaire général à l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt dédié aux systèmes de production éco-efficients et piloté par l'ADEME.

Pour accroître leur compétitivité et leur pérennité, l'agriculture et l'industrie doivent renforcer leur éco-efficiency en :

- mettant en œuvre des systèmes de production encore plus efficaces (gains de productivité, performance des systèmes) ;
- réduisant les impacts environnementaux et la consommation de ressources tout au long de la vie du système (conception, fonctionnement, fin de vie).

Afin d'encourager l'innovation face à ces enjeux, l'ADEME lance, dans le cadre des Investissements d'Avenir, un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) qui s'applique à tous les secteurs productifs afin de favoriser l'émergence de solutions exemplaires et applicables.

Les projets devront s'attacher à améliorer la performance environnementale des systèmes de production, en réduisant notamment le **recours aux ressources énergétiques, à l'eau et aux matières premières**. Les besoins d'innovation concernent en particulier les secteurs :

- **Contrainte énergétique** : les industries agro-alimentaires, la chimie-plasturgie, les matériaux (minéraux, métaux, papier, etc.) et l'agriculture (les serristes, etc.) ;
- **Stress hydrique** : l'agriculture et les industries agro-alimentaires quand la demande en eau dépasse les ressources disponibles ;
- **Tension d'approvisionnement en matières** : secteurs fortement consommateurs de matières premières.

Ainsi les projets attendus de **démonstrateurs de recherche** ou de **démonstrateurs préindustriels** devront poursuivre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- **réduire l'intensité énergétique et les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES)**
 - Valoriser la chaleur inéluctablement produite par les systèmes de production
 - Augmenter les performances énergétiques des équipements
 - Intégrer les énergies renouvelables thermiques (solaire, biomasse, géothermie) dans les procédés de production
- **réduire l'intensité du recours aux matières premières et à l'eau**
 - Développer des équipements optimisant les consommations en matières premières et en eau

- Développer des équipements de production générant moins de chutes de fabrication et de déchets

Cet AMI s'adresse d'une part aux **équipementiers constructeurs, concepteurs ou intégrateurs** d'équipements ou de chaînes de production qui développe des solutions technologiques et organisationnelles innovantes ; mais aussi aux **industriels** intégrant l'innovation dans leur outil de production.

Seront instruits en priorité les projets, dont le montant total des dépenses proposées est supérieur à 3 millions d'euros lorsqu'ils sont portés par un équipementier. Le seuil est porté à 10 millions d'euros pour les autres typologies de projets (portés par des industriels pour développer une solution innovante uniquement au service de leurs activités de production).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 septembre 2012

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :

www.ademe.fr

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

investissement-avenir.gouvernement.fr/

Volet développement durable des investissements d'avenir

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,275 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques consacrés aux énergies renouvelables et à la chimie verte : énergie solaire, énergies marines, éolien, géothermie, bioressources, stockage de l'énergie, bâtiments, capture et stockage du CO₂
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 950 M€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et navires,
- 210 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 215 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche gérées par l'ANR (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence, etc.) et aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des
Transports et du Logement : 01 40 81 72 36

Cabinet de Laurent Wauquiez : 01 55 55 84 32

Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

Cabinet de François Baroin : 01 53 18 33 80

Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 45 13

ADEME : 01 49 09 27 47

